

Exclusif **Universités européennes : communication politique ou avancée majeure pour l'Europe de demain ?**

Paris - Publié le jeudi 28 juin 2018 à 12 h 15 - Analyse n° 123397

« La mobilisation spontanée de différents acteurs importants, à commencer par des universités, mais aussi de gouvernements dans différents pays est très encourageante et montre une envie de faire plus en commun. Attendons l'arrivée des premiers projets pour nous faire une idée de la pertinence et de la faisabilité de l'idée "université européenne", mais d'ores et déjà, ce projet renforce la place et le rôle des universités dans la construction des espaces européens de l'enseignement supérieur et de la recherche. »

C'est ce qu'écrivent, dans une analyse pour News Tank, Lesley Wilson, secrétaire générale de l'EUA, Éric Foucher, chargé de mission pour la CPU et le Clora à Bruxelles, et Jean-Pierre Finance, président du groupe d'experts sur l'open science de l'EUA, et ancien président de la CPU.

Les trois auteurs reviennent sur la genèse du concept d'« universités européennes », ses premiers pas, les projets affichés par les établissements mobilisés, et les éléments actuellement connus concernant l'appel à projets que doit lancer la Commission européenne à l'automne.

Le défi lancé par Emmanuel Macron à la communauté académique

Si, parlant d'innovation pédagogique, de multilinguisme, de mobilité, d'excellence en recherche, le Président Macron a placé les universités au cœur du débat sur l'avenir de l'Europe lors de son discours à la Sorbonne en septembre 2017, en employant le terme « université européenne », il a surtout su séduire la communauté académique tout en lui lançant un défi majeur : saura-t-elle attraper la perche tendue et bâtir un concept innovant, pertinent et mobilisateur ?

- Bien entendu le terme « université européenne » est déjà bien surchargé, en particulier toute université en Europe est une université européenne !
- De même la création de réseaux internationaux d'universités, dont plusieurs au sein de l'Union européenne, remonte à plusieurs dizaines d'années.

Mais le lancement annoncé à l'automne 2018 par la Commission européenne (DGEAC [1]) d'un premier appel à projets en vue de la création d'universités européennes, tout comme l'appropriation de ce « concept » il y a quelques semaines dans le communiqué final de la conférence interministérielle des États engagés dans le processus de Bologne, imposent un point d'étape.

Un concept très large


Avant tout le concept d'université européenne est très large, pour le préciser il est nécessaire de répondre à quelques questions basiques :

- Quels sont les objectifs visés et donc que sont les profils attendus pour les Universités européennes ?
 - S'agit-il de créer de nouvelles institutions d'excellence en recherche afin de donner à l'Europe une place de leader à l'échelle mondiale (malgré le Brexit...) ?
 - Veut-on former de futurs citoyens européens multilingues capables de dynamiser le système économique et social ?
 - A-t-on pour ambition de réduire le fossé entre l'Est et l'Ouest, entre le nord et le sud de l'Europe ?
 - Vise-t-on le développement des territoires ?
- Quelles sont la structure et l'organisation d'une université européenne ?
 - S'agit-il de créer ex nihilo de nouvelles entités (comme certains avaient pu l'imaginer au départ pour l'Institut européen de technologie [2] qui se voulait être le MIT européen) ?
 - Veut-on s'appuyer sur des réseaux d'universités déjà existants ?
 - Encourage-t-on la création de nouveaux consortia multinationaux ?
 - S'il s'agit de réseaux, quels en sont les éléments constitutifs : universités, écoles, organismes de recherche ?
- Quelles sont les ressources qui vont alimenter une Université européenne ?
 - Financements publics, nationaux et/ou européens ? Incitatifs ou récurrents ?
 - Ressources privées (contrats, soutien de sponsors...) ?
 - Ressources propres des institutions ?

Un processus de maturation nécessaire

Les réponses à ces trois questions majeures ne peuvent pas être définies et imposées dans une démarche venant du haut, elles ne peuvent que résulter d'un processus de maturation associant étroitement les différents acteurs : institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche, associations professionnelles, étudiants, monde socio-économique, gouvernements nationaux et instances européennes.

Et ce n'est certainement pas l'un des moindres mérites du discours présidentiel que d'avoir relancé une ambition universitaire pour l'Union européenne, génératrice de projets et d'intenses débats au sein de la communauté académique tout autant qu'entre les différents états membres. Encore faut-il qu'elle conduise à un renforcement du système académique européen !



*Un discours qui a
relancé une ambition
universitaire pour l'Union
européenne*

Contexte et premiers pas

Cette initiative s'inscrit donc dans le nouvel élan de la Commission et des États membres concernant l'importance de l'éducation et de la recherche pour l'avenir de l'Europe.

Une communication du mois de novembre 2017 prône le renforcement de l'identité européenne par la culture et l'éducation, et la création d'un « Espace européen de l'éducation » (European Education Area) d'ici 2025.

Début 2018, ce projet a été introduit dans le contexte du processus de Bologne et les « universités européennes » figurent dans le communiqué final de la conférence interministérielle des 24 et 25/05/2018 à Paris.

« *Vers des consortia
d'institutions
existantes, dotés de
stratégies partagées et de
moyens ad-hoc*

Concernant la forme que pourrait prendre une université européenne, il est apparu très rapidement qu'il était hors de question de créer ex nihilo de nouveaux établissements. C'est donc sous forme de consortia d'institutions existantes, dotés de stratégies partagées et de moyens ad hoc que se sont orientées les premières esquisses de projets portés par la communauté universitaire.

Mobilisation des institutions

Dès l'automne, de premières initiatives se sont fait connaître, certaines émanant de réseaux déjà constitués, d'autres s'appuyant sur la notoriété et l'excellence académique des promoteurs.

Depuis ces premiers ballons d'essai, le nombre de prétendants n'a cessé de croître. La dynamique du phénomène interdit toute ambition de dénombrement, mais notons quelques types de réseaux d'ores et déjà identifiés.

« *Le nombre de
prétendants n'a
cessé de croître*

Les réseaux transfrontaliers

Ce sont des réseaux qui se sont créés sur la base d'un voisinage géographique. Ils visaient à développer des échanges d'étudiants, mais également d'enseignants et de chercheurs, au travers de diplômes conjoints, de projets de recherche communs, mais également de partage de services comme l'accès aux bibliothèques.

- Plusieurs exemples impliquent des universités françaises, tels que l'Université de la Grande Région (UniGR) créée en 2007 avec le support d'un projet interreg, ancrée sur quatre pays et regroupant six universités [3] ou Eucor - Le Campus européen (créé en 1989 sous forme d'une convention inter-établissements, qui a pris la forme juridique d'un Groupement européen de coopération territoriale en 2015 et associe cinq universités du Rhin supérieur appartenant à trois pays [4]).

- Dépassant le seul Grand Est, une dizaine d'universités françaises ayant en commun des logiques transfrontalières se sont réunies à Bayonne en mars dernier. Pour elles, les réseaux sont des modèles d'intégration (reconnaissance de qualifications, assurance qualité, référentiels de compétences).

Inscrites dans le processus de Bologne, elles ont pour la plupart développé des coopérations (souvent via Interreg, mais aussi en mobilisant des moyens propres comme ceux provenant des PIA) et ont expérimenté de nombreuses formes d'actions : en termes de projets de recherche, de co-diplomation, de services aux étudiants, de partenariats en matière d'internationalisation, etc.

La plupart de ces réseaux ont mis en avant l'importance des liens formation-recherche et la nécessité d'intégrer les acteurs socioéconomiques des écosystèmes pour contribuer à leur pérennité.

« Faire évoluer les
cadres réglementaires
et financiers des pays
concernés

Tous les acteurs ont souligné, une fois de plus, la nécessité de faire évoluer les cadres réglementaires et financiers des pays concernés, en pointant une fois de plus quelques-uns des obstacles déjà bien identifiés : compatibilité entre les différents systèmes (problèmes d'équivalences, déséquilibre entre les montants des droits de scolarité, hétérogénéité des calendriers universitaires, problèmes dans le domaine de la formation tout au long de la vie, notamment réglementaire avec de fortes différences en Europe).

driers universitaires, problèmes dans le domaine de la formation tout au long de la vie, notamment réglementaire avec de fortes différences en Europe).

- Les projets émergent d'associations entre universités de recherche intensive (membres ou non de la Leru [5]) visent à créer des consortia fondés sur « l'excellence académique » [6].
- D'autres projets fondés sur des visions partagées, par exemple en matière d'innovation, apparaissent régulièrement [7].

Pas de modèle unique, mais des objectifs et critères à définir

Il est clair que ces quelques exemples montrent que les réponses aux trois questions centrales (pourquoi ? qui ? comment ?) vont être très variées, et qu'il sera illusoire et contre-productif de définir et/ou d'imposer un modèle unique d'université européenne.

Mais la diversité n'est-elle pas déjà très présente au sein des quelque 800 universités en Europe ? Et n'est-ce pas une grande richesse pour la société et la science ?

Cependant, en oubliant l'idée réductrice de définir un modèle unique d'université européenne, il est néanmoins indispensable de définir un ensemble d'objectifs et de critères que devront remplir les candidats, c'est ce à quoi se sont attachées les associations européennes et conférences d'universités, mais aussi les différents échelons politiques, régions, états, institutions européennes.

Réflexions des associations « parties prenantes »

En France la CPU s'est engagée depuis plusieurs années en faveur du renforcement d'un espace européen universitaire.

Ainsi, dès juin 2016, une réflexion avait été lancée, dans un dialogue constant avec la DGEAC dans le but de consolider les mobilités des étudiants et des enseignants en proposant de constituer des espaces de coopérations fortes en formation, en recherche et en gouvernance par alliance de petits groupes d'universités. L'ensemble de ces travaux a permis à la CPU d'être très rapidement une force de proposition [8].

D'autres conférences de présidents/recteurs d'université sont engagées dans la réflexion.

Une conférence à Bruxelles pour approfondir le sujet

Ainsi le 16/04, le DAAD ont organisé une conférence à Bruxelles pour approfondir le sujet des universités européennes et présenter de potentiels consortia impliquant des universités allemandes.

Des présentations de coopérations en cours, notamment basées sur des projets du DAAD : U4 Network, Nordic Water Network, Central, EuroPIM, Eucor (seul groupe présenté incluant des partenaires français) ont confirmé de vives attentes et ravivé des discussions autour de l'inclusivité et du rejet de l'émergence de « *clubs fermés* » [11].

Plusieurs propositions présentées visaient à préciser le rôle des différents acteurs. Ainsi, si la responsabilité des États en matière réglementaire et financière est majeure, la capacité de construire une bonne gouvernance à l'échelle des réseaux est apparue déterminante, comme l'est la nécessité de structurer les projets sur la base du triangle de la connaissance [12].

La vision de l'Association européenne des universités

Pour l'EUA [13] les trois conditions sine qua non pour la réussite de tels réseaux sont :

- Un projet académique cohérent qui permet le développement d'une valeur ajoutée concernant la formation, la recherche et l'innovation.
- Un investissement financier suffisant, permettant de soutenir le pilotage et l'organisation du projet, mais aussi des financements stratégiques liés aux trois priorités : l'élément pédagogique, la recherche, l'innovation et la convergence régionale.
- La capacité au niveau des États d'éliminer les obstacles administratifs et juridiques tels que la reconnaissance des diplômes, la mobilité ou l'accréditation de programmes conjoints.

Mobilisation des États membres

Au niveau des régions et des États, les réflexions se sont organisées. Ainsi plusieurs länder allemands ont organisé de larges réunions à Bruxelles, comme le Land de Bavière ou le Land de Sarre.

À l'échelle des États, au moins huit d'entre eux (la France, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Espagne, l'Autriche, la Hongrie) ont lancé des réflexions sur la forme que pourrait adopter une université européenne.

Ils ont émis des propositions, comportant des différences, mais assez similaires sur le fond. On y retrouve les principes suivants :

- Créer au minimum 20 réseaux jusqu'en 2024, si possible évitant une concentration géographique.
- Développer de nouveaux modes de coopération transfrontalière incluant la formation, la recherche et l'innovation - il ne faut pas oublier l'importance de projets « mission driven » comme dans le domaine de l'énergie, par exemple.
- Viser des financements combinant les programmes Erasmus, et les fonds européens de recherche et de l'innovation ainsi que des engagements financiers des états membres.
- Simplifier les procédures administratives et les obstacles bureaucratiques.

Des financements supplémentaires

Trois États membres (Allemagne, France, Espagne) ont d'ores et déjà évoqué l'attribution de financements supplémentaires aux financements européens attendus.

Ainsi l'Allemagne, via le DAAD, pourrait proposer des moyens pour le lancement au profit des consortia qui incluront au moins une université allemande. Cette annonce renforce l'attractivité des universités allemandes (intérêt des autres établissements européens à s'allier avec elles).

Cette proposition faite dans le cadre de la conférence DAAD et HRK mérite d'être confirmée : le financement sera-t-il réellement proposé et est-ce bien le consortium européen qui en profitera ou l'université allemande ?.

La France pour sa part évoque le chiffre de 100 M€ sur dix ans, mais n'a pas encore défini précisément ses modalités d'intervention [14].

Bien entendu, si l'on ne peut que se satisfaire de ces premiers engagements, se posera la question de l'équité entre les futures universités européennes, mais également au sein même de chaque université européenne entre les institutions la composant.

L'action de la Commission européenne

La DGEAC a mis en place dès début 2018 deux groupes de travail :

- l'un avec 15 représentants d'États membres, dont la dernière des trois réunions s'est tenue le 06/06 ;
- et un groupe d'acteurs représentant les universités et les associations européennes.

Ces travaux ont pour objectifs de définir ce que doit être une université européenne, ce que l'on doit ou peut y faire et sur cette base définir le contenu d'un appel à projets ouvert en automne pour un programme pilote ouvert au début de l'année 2019.

À ce stade, la feuille de route (qui peut encore évoluer)

- Promouvoir la diversité des modèles d'alliances avec les mots-clefs éducation, recherche, innovation. Les universités doivent proposer des modèles ambitieux ;
- Renforcer la mobilité des étudiants, les indicateurs restant classiques (se fixer des objectifs pour les doubles diplômes, par exemple, tendre vers les 50 % de mobilité étudiante entre les universités, ce qui permettra de renforcer les stratégies communes et favoriser la mobilité structurée) ;

Et un certain nombre de principes de mise en œuvre sont retenus :

- Ne pas imposer de fléchage géographique, mais les réseaux devront comprendre des établissements de pays moins « convoités » (brutalement dit, il s'agit de ne pas retrouver que les pays forts, Allemagne, France, Pays-Bas...).
- Viser à entraîner la DG R&I et les fonds structurels, mais les modalités restent à préciser (malgré sa dernière réorganisation introduisant des vice-présidents coordinateurs, la Commission européenne a toujours du mal à gérer la transversalité dans sa propre stratégie, mais elle n'est pas la seule !).

- Favoriser le multilinguisme par des parcours de formations conjoints.
- Promouvoir la qualité de l'enseignement (assurance qualité + science ouverte..)

Vers un appel à projets

Un premier appel à propositions devrait être lancé à l'automne par la DGEAC, dans l'objectif de soutenir des projets pilotes.

Le format et le calendrier déjà évoqués ci-dessus (faire émerger, d'ici 2024, au moins 20 réseaux, chacun constitué de 3 à 6 institutions issues d'au moins 3 pays différents) semblent confirmés.

À ce stade, les 33 pays Erasmus+, c'est-à-dire dépassant l'Europe des 28, seraient éligibles à l'avenir, mais pas dans la phase pilote. Cette extension ne remettrait toutefois pas en cause la nécessité d'avoir au moins trois pays membres de l'Union européenne dans chaque consortium. Ce qui pourrait poser des difficultés pour Eucor sous sa forme actuelle, la participation de la Suisse n'étant pas acquise.

- Aucune exigence n'est formulée sur l'ancienneté des consortia (réseaux existants ou nouveaux réseaux possibles), le tout étant de démontrer l'ambition et la qualité du projet ;
- l'évaluation sera assurée par des experts indépendants ;
- la phase pilote devrait durer trois ans.

Les appels d'offres, et une partie du soutien financier seront centralisés et suivis au niveau européen. Le financement de l'UE s'ajoute aux autres financements, les agences nationales pouvant apporter leur contribution financière. Cela serait également possible via les fonds structurels.

Le concept d'université européenne est-il maintenant plus clair ?

En regroupant les premières réflexions émanant des différents acteurs, peu à peu la silhouette de ce que pourrait être une Université européenne prend forme.

Elle porte résolument un projet académique associant formation, recherche, innovation :

- formation plurinationale, multilingue sanctionnée par des diplômes reconnus ;
- recherche d'excellence impliquant des équipes mixtes ;
- valorisation des territoires concernés.

Elle est organisée sous forme d'un consortium, nouveau ou déjà existant, d'institutions reconnues. Il n'y a pas un seul modèle organisationnel imposé, mais c'est la qualité du projet qui doit être l'un des critères de choix déterminant.

La diversité de la composition et de la structure des consortia ainsi que de leur implantation géographique seront un gage de la richesse de l'Europe universitaire.

Des financements d'impulsion doivent provenir de la Commission européenne, mais également des États membres, tout en s'efforçant de maintenir une certaine équité au sein de chaque consortium.

Des défis majeurs

La gouvernance

Si la création de consortia multinationaux permet d'atteindre des masses critiques renforçant la compétitivité en recherche et l'attractivité des filières de formation, la gouvernance de tels ensembles sera délicate.

Elle nécessitera de maintenir en permanence un équilibre entre l'autonomie et la stratégie de chaque institution composante et le pilotage de la coopération. Cette question est bien connue en France dans le cadre des Comue ou des Idex et I-site multipartenaires pour lesquels la maîtrise du mille-feuille institutionnel est souvent un casse-tête quotidien.

Au final, le défi est bien de construire des mécanismes d'alliance suffisamment forts pour apporter une véritable valeur ajoutée suffisante pour être pérennisée tout en préservant l'autonomie et les capacités d'initiatives propres de chaque partenaire.

La mobilisation

La mobilisation des acteurs de terrain au sein des institutions, enseignants, chercheurs, étudiants, personnels est un enjeu majeur pour la construction de tels projets.

Toute l'habileté des porteurs de consortium résidera dans leur capacité à mobiliser et à provoquer l'appropriation afin d'éviter qu'il ne s'agisse d'une initiative artificielle et imposée « du haut ».

Le financement

La soutenabilité des projets sera une question majeure. S'il est important de disposer de support financier initial pour lancer les projets partenariaux, il est tout aussi important d'envisager, dès le début, les dispositifs financiers qui permettront de fonctionner en vitesse de croisière.

Il est bien connu que de nombreux projets Erasmus Mundus qui avaient permis de créer d'excellents réseaux de masters ou de doctorat n'ont pas survécu à l'arrêt des financements européens lors de la fin du projet.

Le périmètre

La question de l'évolution du système sera également posée : 20 réseaux de trois à six établissements n'impliqueront qu'environ une centaine d'institutions, à comparer aux plus de 3 000 universités et d'écoles dans l'Union européenne.


Ce petit cercle restera-t-il fermé ou peut-on imaginer des mécanismes d'extension ?

Des questions urgentes et importantes en suspend

L'implication de la DG R&I

Actuellement, à l'échelle européenne, seule la DGEAC s'est explicitement engagée dans une démarche incitative en s'appuyant sur le programme Erasmus+. Mais il est bien clair que si l'ambition est de créer des universités, les projets doivent couvrir, comme le rappelle l'EUA, le socle de base de l'université qui est l'interaction étroite entre formation, recherche et innovation.

Ce qui signifie la nécessaire implication de la DG R&I. C'est dans cette attente que s'est inscrite la lettre ouverte adressée conjointement par la CPU, la HRK et la Krasp au Commissaire Moedas [15] demandant la participation de la DG R&I dans ce projet, notamment des financements fléchés sur la recherche.

 *Lettre ouverte
adressés
conjointement par la CPU,
la HRK et la Krasp*

Dans l'annexe de la proposition de régulation d'Horizon Europe, du 07/06, il est mentionné que le programme-cadre complètera le soutien du programme Erasmus+ pour l'initiative des universités européennes (on parle de soutien aux chercheurs ciblé sur l'entrepreneuriat, d'appui aux actions en faveur de la science ouverte...) et des échanges avec des associations représentatives des universités en Europe ont débuté.

C'est une ouverture et une avancée même si les modalités ne sont pas encore connues à ce stade et même si l'on peut d'ores et déjà imaginer d'autres formes d'accompagnement tels que la mobilisation des actions Marie Curie, le soutien aux écosystèmes régionaux ou le soutien à la création des laboratoires sans murs.

D'autres directions à mobiliser

D'autres directions générales de la Commission européenne pourraient être mobilisées, notamment la DG Regio eu égard à l'intérêt de tels projets pour le développement territorial et l'émergence potentielle de partenariats interrégionaux.

Bien évidemment se posera à nouveau la question du renforcement des synergies avec les fonds structurels, notamment au regard du rôle qu'ont pu jouer les financements Interreg dans le soutien aux projets transfrontaliers existants...

La nature des institutions

La question de la nature des institutions constituant un réseau est posée, certains proposant d'y voir apparaître comme membre fondateur des facultés ou des organismes nationaux de recherche, voire des entreprises.

Tant les questions de statuts (facultés) que celles de missions (organismes de recherche, entreprises) risquent de poser des questions majeures au regard des objectifs d'articulation permanente entre formation, recherche et développement territorial. Il ne faudrait pas que les objectifs de ce projet soient détournés.

Des critères similaires

Le parti pris, qui semble retenu, de ne pas imposer un modèle organisationnel unique est excellent, comme l'est la volonté de promouvoir la diversité culturelle et institutionnelle. Mais dans le cadre d'appels à propositions, notamment dans la phase pilote, il faudra que la sélection des candidatures s'appuie sur des critères similaires tout en conduisant à une représentativité satisfaisante de l'échantillon retenu.

Une envie de faire plus

Nonobstant les nombreuses questions pendantes, la mobilisation spontanée de différents acteurs importants, à commencer par des universités, mais aussi de gouvernements dans différents pays est très encourageante et montre une envie de faire plus en commun.

Attendons l'arrivée des premiers projets pour nous faire une idée de la pertinence et de la faisabilité de l'idée « université européenne », mais d'ores et déjà, ce projet renforce la place et le rôle des universités dans la construction des espaces européens de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Un label aux candidats bien notés ?

Enfin, étant donnée la mobilisation identifiée, il pourrait être utile - au regard du petit nombre de candidatures retenues dans la phase pilote -, d'imaginer l'attribution d'un label aux candidats très bien notés, mais non sélectionnés.

Ce label permettrait à ces projets de renforcer leur visibilité, de postuler à d'autres financements (nationaux, fonds structurels) et d'améliorer leur proposition pour postuler à nouveau ultérieurement en évitant les effets dissuasifs d'un faible taux de succès.

Jean-Pierre Finance



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Couperin Président	-	-
Renater Président	-	-
European University Association Président du groupe d'experts sur l'open science	Octobre 2015	Aujourd'hui
Conférence des Présidents d'Université Délégué permanent à Bruxelles	Juin 2012	2016
Université Henri Poincaré nancy 1 Président	2004	2012
Conférence des Présidents d'Université Président	2006	2008
Université Henri Poincaré Nancy 1 président	1994	1999

Fiche n° 3679, créée le 07/05/14 à 07:27 - MàJ le 06/02/17 à 23:28

Lesley Wilson



Parcours	De- puis	Jusqu'à
Université Paris 6 - Pierre et Marie Curie Docteur honoris causa	2013	Au- jourd'hui
European University Association Secrétaire général	2002	Au- jourd'hui
Unesco - Centre européen pour l'enseignement supérieur Directrice	1995	1999
Fondation européenne de la science Projet de recherche sur la situation et le marché de l'emploi des jeunes chercheurs en Europe	1979	1980
Établissement & diplôme		Année(s)
University of Glasgow "Master of Arts" en histoire, langue et littérature française, sciences politiques		
Institut des hautes études européennes Diplômée		

Fiche n° 13875, créée le 21/10/15 à 23:36 - MàJ le 21/08/17 à 17:06

Eric Foucher



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des Présidents d'Université Chargé de mission Affaires européennes à Bruxelles	-	-

Fiche n° 31523, créée le 25/06/18 à 19:05 - MàJ le 25/06/18 à 19:05

[1]Direction Générale Education et Culture

[2]<https://eit.europa.eu/>

[3]Universités de Liège en Belgique, du Luxembourg, de Lorraine en France, de La Sarre, de Trêve et de Kaiserslautern en Allemagne)

[4]Universités de Fribourg et de Karlsruhe en Allemagne, de Strasbourg et de Haute Alsace en France, de Bale en Suisse,

[5]<https://www.leru.org/>

[6]<https://education.newstank.fr/fr/article/view/118941/appele-propositions-creation-universites-europeennes-lance-automne-2018.html>

[7]<https://education.newstank.fr/fr/article/view/121913/paris-seine-engage-creer-universite-europeenne-warwick-vrije-universiteit.html>

[8]<http://www.cpu.fr/actualite/proposition-de-la-cpu-pour-des-projets-duniversites-europeennes-dans-le-cadre-du-programme-erasmus-post-2020/>

[9]<https://www.daad-france.fr/fr/>

[10]<https://www.hrk.de/>

[11]<http://bruessel.daad.de/veranstaltungen/2018/de/61558-joint-workshop-on-european-university-networks/>

[12]liens étroits entre formation- recherche-innovation : http://ec.europa.eu/education/policy/higher-education/knowledge-innovation-triangle_fr

[13]<http://www.eua.be/Home.aspx>

[14] Il semblerait que toutes les universités françaises qui auront été sélectionnées par les évaluateurs européens bénéficieront d'un financement supplémentaire national, mais ce financement ne sera pas affecté au consortium lui-même

[15]<http://www.cpu.fr/actualite/lettre-ouverte-au-commissaire-europeen-carlos-moedas/>

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »